

fiche d'information
stage cirque du 20 au 24 Octobre 2025

Informations générales

le stage se déroule du 20 octobre au 24 octobre 2025

- les horaires pour venir déposer votre enfant sont de 9h à 9h30
- les horaires pour venir chercher votre enfant sont de 16h30 à 17h
- Le stage accueille des enfants de 7 à 14 ans pour un maximum de 12 participants.
(Le stage ne pourra être maintenu en dessous de 6 participants inscrits)
- les repas ne sont pas compris vous devrez donc fournir un pique-nique tous les jours. Nous avons sur le lieu du stage un frigo ainsi qu'un micro-ondes.
- les participants doivent être habillés en tenue de sport, jogging ou leggings et une paire de rythmique
- Si les participants possèdent du matériel de cirque personnel: balle, massue, diabolo... ils sont bien sûr autorisés à l'amener pendant le stage.

Documents à fournir

- Fiche de renseignement rempli et signé.
- Fiche sanitaire remplie et signée.
- Le règlement signé par un tuteur légal et le ou les participants au stage
- Le paiement du stage d'un montant de 150€ pour la semaine.
125€ Par participant Si vous avez plusieurs enfants inscrits de la même famille
Seuls seront inscrits au stage les participants ayant un rendu un dossier complet.

Informations pour envoi du dossier et paiement

- Vous pouvez envoyer le dossier
 - Soit par mail à: bazarrural.contact@gmail.com
 - Soit par courrier: Le Bazar Rural
2 rue de la chapelle
58420 Guipy
- Vous pouvez envoyer le paiement.
 - Soit par chèque à l'ordre du Bazar Rural
 - Soit par virement en indiquant le nom et prénom du participant.

Code banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB
10807	00451	O2421767951	81

IBAN
FR76 1080 7004 5122 4194 0450 895
BIC
CCBPFRPPDJN

BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Agence : BPBFC CLAMECY

fiche d'inscription enfant
stage cirque du 20 au 24 Octobre 2025

ELEVE

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Sexe : Féminin ☐ Masculin : ☐

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

RESPONSABLE 1

Nom/ Prénom : _____

Agissant en qualité de : _____

☎ : _____

☎ : 06. _____

@ : _____

RESPONSABLE 2

Nom /Prénom : _____

Agissant en qualité de : _____

☎ : _____

☎ : 06. _____

EN CAS D'URGENCE, merci de prévenir

Nom/ Prénom : _____

Agissant en qualité de : _____

☎ : _____

☎ : 06. _____

Nom/ Prénom : _____

Agissant en qualité de : _____

☎ : _____

☎ : 06. _____

J'autorise la (les) personne(s) désignée(s) ci-dessous à venir chercher mon enfant, munie(s) d'une pièce d'identité.

Nom/Prénom	Adresse	Téléphone
_____	_____	_____

Nom/Prénom	Adresse	Téléphone
_____	_____	_____

- ☐ J'accepte que mon enfant soit photographié lors des cours et des spectacles
- ☐ J'accepte que les photos soit publiée sur la page Facebook ou le site de l'association bazar rural.
- ☐ J'adhère à l'association bazar rural.

Par votre adhésion à l'Association Bazar Rural, vous acceptez que celle-ci mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but de faciliter et d'améliorer les échanges avec elle. Vous autorisez l'Association Bazar Rural à communiquer avec vous, si elle le juge nécessaire, afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets et ses actions. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Association Bazar Rural s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données.

Le: / /

Signature

REGLEMENT GENERAL

de l'association Bazar Rural

Préambule :

Le règlement général de l'association Bazar Rural a pour vocation d'organiser et de régler la pratique des activités pour ses adhérents. Il est là pour permettre un meilleur fonctionnement de la collectivité, et pour permettre à chacun de vivre le mieux possible dans la paix et la citoyenneté.

L'association Bazar rural est apolitique, respectueuse de toutes les pratiques religieuses, de toutes les orientations sexuelles ou de genre, de tous les régimes alimentaires ou d'origine ethnique.

Aucune discrimination ne sera acceptée

Des sanctions immédiates pourraient être appliquées dans le cadre d'un manque manifeste de respect ou d'agression physique, affective ou morale sur toute personne que ce soit.

Avant toute chose nous vous demandons un comportement bienveillant et respectueux.

Notre projet est de rassembler au-delà des différences de chacun.

CHAPITRE 1 : CONDITIONS D'ADHESION A L'ASSOCIATION

Article 1 : L'adhésion est le premier acte militant de l'adhérent. Elle doit donc être souscrite au début de la fréquentation. Elle est renouvelable tous les ans, dès le début de la saison.

Article 2 : Sont adhérents, les personnes ayant payé leur cotisation et étant notées au registre des adhérents.

Article 3 : Les activités, actions, ne sont pas destinées à un usage exclusif de ses adhérents à l'année.

CHAPITRE 2 : PAIEMENT DE LA COTISATION

Article 10 : La cotisation est la participation financière de l'adhérent au fonctionnement de l'activité à laquelle il participe. Elle est obligatoire pour participer à une activité. Le montant de cette cotisation est fixé annuellement par le conseil d'administration et l'intervenant.

Article 11 : La cotisation ne pourra être remboursée.

Article 12 : Le paiement de la cotisation pour une activité ponctuelle (stage, voyage, etc) doit être impérativement réglé avant le début de cette action.

CHAPITRE 4 : RESPONSABILITE DE L'ADHERENT

Article 13 : Respect des lois relatives à la consommation d'alcool, de tabac et de stupéfiant

Article 14 : Il est indispensable de prendre le plus grand soin des locaux dans lesquels les activités sont pratiquées. Ainsi que des biens mis à disposition. La responsabilité de l'adhérent sera engagée en cas de dégradation des locaux et/ou des biens.

CHAPITRE 5 : RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION

Article 15 : Les parents d'adhérents mineurs, doivent confier leur(s) enfant(s) à l'intervenant à l'heure prévue. Ils devront donc accompagner leur enfant et le présenter à l'intervenant.

Un enfant mineur ne peut arriver seul. Les parents d'adhérents mineurs sont tenus de s'assurer de la présence des animateurs avant de laisser leur(s) enfant(s). De même, les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure prévue de la fin de l'activité. L'association ne peut servir de garderie.

Nous ne pourrions être tenue responsable en cas d'accident survenant à un enfant mineur hors des lieux prévus pour l'activité, en dehors des créneaux horaires prévus, ou en cas d'absence des intervenants.

La participation aux activités de l'association implique l'acceptation de ce règlement.

Dans l'intérêt de tous, merci de bien vouloir vous y conformer.

Signature d'un tuteur légal

Signature du ou des participants